



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-072-2023-03

PUBLIÉ LE 27 MARS 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service des Ressources Humaines - SRH

- IDF-2023-03-24-00012 - Arrêté modifiant l'arrêté du 2 mars 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, **??** préfecture de Paris (2 pages) Page 3
- IDF-2023-03-24-00011 - Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social **??** d'administration de la préfecture de la région la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (2 pages) Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-03-24-00012

Arrêté modifiant l'arrêté du 2 mars 2023
portant désignation des membres du comité
social d'administration de proximité de la
préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

Arrêté du

modifiant l'arrêté du 2 mars 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel NOR-TFPF2300764A du 19 janvier 2023 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue d'un prochain scrutin visant à renouveler une instance de dialogue social ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2022-12-22-00003/IDF-2022-12-22-00001 relatif à la convocation des élections au comité social d'administration de proximité de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 est modifié comme suit :

- A l'article 3 les mots « 1^{er} janvier 2023 » sont remplacés par « 17 février 2023 ».

Article 2

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mars 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc Guillaume

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-03-24-00011

Arrêté portant désignation des membres de la
formation spécialisée du comité social
d administration de la préfecture de la région la
région d Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté du

portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social
d'administration de la préfecture de la région la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel NOR-TFPF2300764A du 19 janvier 2023 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue d'un prochain scrutin visant à renouveler une instance de dialogue social ;

Vu l'arrêté IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de de la préfecture de la région la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 16 février 2023 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition du CSA et pour la composition de la formation spécialisée du CSA,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration de la Préfecture de région d'Île-de-France, Préfecture de Paris :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA	
Mme Khadija GAMRAOUI	M. François FIEMS
M. Christophe LEITE	Mme Francia JABIN
Mme Rahima GHENAIM	Mme Aline ADONAI
Mme Gina ZOZOR	Mme Dalila MANSOURI

Au titre de la CFDT	
M. Philippe ATANGANA	M. Mohamed TAIR
Mme Sélia Laure WINCKLER	Mme Esther VALERY
Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Mme Anne LE GAL	M. Jean-Claude PUCCIARELLI

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entre en vigueur à compter du 17 février 2023.

Article 3

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mars 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc Guillaume